



PRÉFET DE LA GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Basse-Terre, le 7 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus: le préfet prend un arrêté pour interdire les locations touristiques jusqu'au 15 avril

La période des vacances de Pâques est traditionnellement propice à la recherche de locations dans des hébergements touristiques.

Dans le contexte du confinement et à l'interdiction de circuler sauf motifs impérieux, le préfet de la région Guadeloupe a pris un arrêté pour interdire la location, à titre touristique de chambres d'hôtels ainsi que des meublés de tourisme ou de tout autre logement destiné à la location saisonnière jusqu'au 15 avril 2020.

Cette interdiction ne concerne pas l'hébergement au titre du domicile régulier des personnes qui y vivent, l'hébergement d'urgence ou l'hébergement pour des besoins professionnels.

Numéro vert d'information coronavirus : 0800 130 000

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.gouv.fr



facebook.com/prefecture.guadeloupe



Twitter.com/prefet971



www.instagram.com/prefet971